

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS JUMELLE pour l'exploitation d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de MAGRIE aux lieux-dits « Charlou et Le Cros ».

Par arrêté préfectoral, l'enquête publique prescrite sur le projet susvisé, du 23 août 2021 à partir de 08 h00 au 24 septembre 2021 jusque 17h00, **est prolongée pour une durée de 15 jours soit jusqu'au 8 octobre 2021 à 17h00**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

Pendant toute la durée de l'enquête et de sa prolongation jusqu'au 8 octobre 2021, les pièces du dossier en version papier, ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mises à disposition du public à la mairie de MAGRIE. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/societe-jumelle-tp-carriere-de-calcaire-a-de-a12104.html>
- gratuitement sur un poste informatique, en libre service, en mairie de Magrie siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :

- par courrier à la mairie de MAGRIE – 16, place de la Mairie – 11300 MAGRIE, à l'attention de Monsieur Gérard BISCAN, commissaire enquêteur,
- par courriel à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquete-publique-2569@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact, son résumé non-technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, est consultable en mairie de Magrie, et sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/societe-jumelle-tp-carriere-de-calcaire-a-de-a12104.html>

Les communes concernées sont :

- Bourrière, La Digne d'Aval, Limoux, Magrie, Cournanel, Toureilles, Alet les Bains, Roquetaillade-Cornilhac, et la Serpent

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures dans le lieu suivant :

Communes	Date	Heure début	Heure fin
Mairie de MAGRIE 16, place de la Mairie 11300 MAGRIE	Lundi 23 août 2021	8h00	12h00
	Jeudi 2 septembre 2021	8h00	12h00
	Jeudi 16 septembre 2021	8h00	12h00
	Vendredi 24 septembre 2021	13h00	17h00
	Vendredi 8 octobre 2021	14h00	17h00

